



**Syndicat National des Lycées et
Collèges**
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
4, rue de Trévisse – 75009 PARIS
www.snalc.fr



ACADEMIE DE NICE

CAPA du 24 AVRIL 2015
HORS-CLASSE DES AGREGES
Déclaration liminaire

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous aimerions revenir sur la réforme annoncée du collège.

Cette réforme, nous la connaissons, car c'est toujours la même. La façon de la présenter varie certes, mais les ingrédients ne changent pas. Notre institution est bloquée depuis de trop longues années sur le même prisme idéologique, sur les mêmes recettes miracles, sur les mêmes formules toutes faites et surtout sur la même forme de communication : le miracle de l'innovation face au vilain corporatisme, le superbe projet d'ensemble qui ne fonctionne pas car les personnels ne l'ont pas compris ou ne l'appliquent pas comme il aurait fallu, le « si ça n'a pas marché, c'est parce qu'on n'est pas allé assez loin », etc. Cette réforme, on nous l'a déjà imposée dans les lycées, on cherche à nous l'imposer en collège, on compte bien nous l'imposer dans les programmes de primaire et de collège, dans les SEGPA, partout. Cette réforme, les personnels n'en veulent pas. Non pas parce qu'ils seraient corporatistes, réactionnaires et fossilisés et que leur unique but dans la vie serait d'ennuyer leurs élèves, mais bien parce qu'ils en connaissent les effets, et que ces effets sont néfastes pour les élèves comme pour les collègues. Cette réforme accroît les inégalités qu'elle prétend résorber. Sous prétexte d'autonomie, elle met à mort la liberté pédagogique.

Que penser aussi de cette fuite en avant qui consiste à réformer les 4 niveaux du collège parallèlement, dès la rentrée 2016, dans la plus totale improvisation, sans même que les programmes soient vraiment arrêtés, et nécessitant de facto une nouvelle réforme du lycée qui, cela ne nous étonnerait guère, sera certainement annoncée en 2016 pour application à la rentrée 2017. Nous assistons à une véritable volonté nihiliste, de la part des idéologues fossilisés du ministère, de pratiquer la politique de la terre brûlée avant la grande débâcle.

le SNALC-FGAF fera tout pour combattre démocratiquement ce projet, dont personne ne peut croire qu'il œuvre "pour la réussite de tous".

• **A propos de la Hors Classe**

Quelques données d'abord, 198 proposés pour 988 promouvables. 102 femmes parmi les proposés, soit environ 51,5%. La moyenne d'âge des proposés est de 49,2 ans (pour 51 ans au niveau national l'an passé). L'an passé, la moyenne d'âge des promus après CAPN était de 53,6 ans.

En 2014 le nombre de promus dans l'Académie de Nice après CAPN a été de 73, dont 10 à l'échelon 10 et aucun au 9^{ème}. En 2013, ils étaient moins de 50 promus. Cela s'explique essentiellement par la faiblesse quantitative du vivier des échelons 11 en 2013 (seuls

26,1% des proposés étaient au 11° échelon en 2013, pour 40,6% en 2014 et 40,4% cette année). De plus, comme en 2013, très peu de 10° échelons ont été promus l'an passé (environ 10% des proposés du 10° échelon).

- Concernant les avis de l'Inspection et des Chefs d'établissement :

Les chefs d'établissement ont décernés 216 avis TF dont 67 pour des personnels aux échelons 7 à 9, soit 31% des avis TF. Tandis que le corps des inspecteurs a décerné 154 avis TF, soit 15,6%, en deçà des 20% d'avis TF possibles, dont 25 avis TF pour les échelons 7 à 9, soit 32%. Pour mémoire, les CE avaient attribués 82 avis TF aux échelons 7 à 9 et les Inspecteurs 49 avis TF aux mêmes échelons en 2013, et respectivement 70 et 35 en 2014.

Globalement, nous estimons que le projet est certes satisfaisant, mais surtout perfectible. Dans cet esprit, nous demanderons un examen attentif d'un certain nombre de dossiers que nous avons regroupés en 4 catégories :

1. Les échelons 11 non proposés au nombre de 10, dont 6 listes d'aptitude récentes et 4 agrégés par concours dont deux 11-4. Parmi ces quatre derniers, nous estimons que deux d'entre eux devraient pouvoir bénéficier d'un avis exceptionnel et être proposés.

2. Les échelons 11 proposés, mais ne bénéficiant pas de l'avis exceptionnel, au nombre de quinze, alors qu'ils ont les points de parcours et une excellente note pédagogique pour certains. Nous souhaitons réexaminer leur cas.

3. Les échelons 10 proposés, proche de la retraite et de bénéficiant pas de l'avis exceptionnel. Là aussi, nous ferons certaines propositions permettant à certains collègues d'être promus avant la fin de leur carrière.

4. Nous souhaitons aussi examiner le cas des collègues à l'échelon 10 et proche de la retraite. Certains d'entre eux méritent aussi de figurer parmi les proposés.

Nous n'imposerons pas à la commission l'étude exhaustive des avis remarquables, car sans véritable enjeu pour la grande majorité des bénéficiaires de cet avis.

Mais, concernant les avis Insuffisant, nous souhaiterions disposer d'informations nous permettant de comprendre l'entrée de deux nouveaux collègues dans ce club très fermé.

- Par ailleurs, comme tous les ans, nous redemandons à ce que les professeurs puissent avoir connaissance sur *i-prof*, dans des délais suffisants, de leur évaluation et de leur appréciation et qu'ils puissent en discuter librement avec l'évaluateur. Ce qui n'est toujours pas le cas actuellement. Les avis ont été mis en ligne jeudi 16 avril, ce qui empêche tout dialogue constructif entre l'intéressé et ses évaluateurs.

Nous tenons à rappeler que l'avis doit être émis pour l'ensemble du parcours professionnel et qu'il ne doit pas être perçu comme un outil de management, pour ne pas dire de coercition, par certains personnels de direction ou d'inspection.

- Enfin, le **SNALC**, ainsi qu'à son habitude, revendique le retour à un barème normé prenant en compte les points attribués aux diplômes et à l'accès à l'agrégation par concours, car ces points mettaient en avant l'effort et l'implication du professeur dans sa démarche de formation, et contribuaient à en souligner l'excellence. Nous souhaitons donc la prise en compte de la réussite au concours, en complément de l'actuel système des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs qui n'est pas entièrement satisfaisant.

- Pour finir, comme à l'accoutumée, nous adressons nos plus vifs remerciements aux personnels du service des Actes Collectifs, pour leur travail considérable. Qu'ils sachent que nous apprécions à chaque fois leur disponibilité et leur amabilité.